



Une meilleure maîtrise des données personnelles

Le RGPD introduit de nouveaux droits. Voici comment les entreprises du digital ont su s'y adapter et accompagner leurs clients.

Par Sébastien Jacquart

Sur le front du numérique, l'actualité forte de cette année 2018, c'est l'entrée en vigueur au 25 mai, du RGPD, Règlement général sur la protection des données. Un texte européen qui concerne toutes les entreprises, dès lors qu'elles manipulent des données personnelles, catégorie dans laquelle entrent les fichiers RH et fichiers clients. Intuitivement, on penserait que les acteurs du digital sont les plus touchés. Ce n'est pas si vrai. D'abord, ils sont les mieux armés pour y faire face. Ensuite, ils sont les mieux placés pour conseiller les entreprises, en la matière.

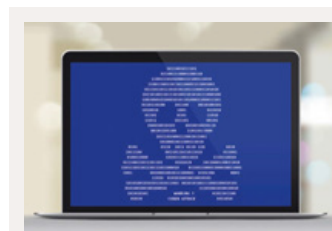
ANONYMISATION

« Start-up industrialisée » de 80 per-

sonnes à Béligneux, StackR associe capteurs, data intelligence et logiciels pour proposer différentes solutions, avec une première famille de produits destinés à la gestion intelligente des bâtiments : des mesures de consommation d'énergie avec des alarmes en cas d'anomalie, des outils de suivi de la performance de ses installations pour optimiser la maintenance, ou encore des évaluations des taux d'usage qui permettront d'adapter les flottes de chariots élévateurs aux besoins réels. « Nous avons aussi pour les établissements recevant du public, des systèmes de mesure des flux piétons qui permettront d'établir le taux de transformation et d'agir pour l'améliorer », décrit Franck Zulian, dirigeant de l'entreprise et

14

Numéribourg regroupe 14 entreprises du digital implantées sur le bassin de Bourg-en-Bresse.



L'enjeu des cyberattaques

Selon Euler Hermes, 57 % des entreprises déclarent avoir subi une cyberattaque en 2016. Arnaque au faux président ou au faux technicien, ransomware, piratage... Le numérique est susceptible de créer des vulnérabilités, avec des conséquences dont les entreprises n'ont pas toujours conscience. La CCI de l'Ain a donc mis en place des ateliers sur la cybersécurité en partenariat avec la cellule régionale intelligence économique de la gendarmerie nationale et le service investigation en cybercriminalité de la police nationale, pour aider les entreprises à se sentir concernées, à mesurer les limites et les risques de la transformation digitale.

par ailleurs, adhèrent du Medef de l'Ain. Nous sommes aujourd'hui capables de déterminer la zone de chalandise d'un centre commercial ou d'un site touristique, grâce au comptage des véhicules et à l'identification des plaques d'immatriculation. Enfin, nous intervenons dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, avec des systèmes automatisés de gestion des entrées et sorties sur un site.» Malgré ce champ d'action, l'entreprise n'est guère impactée par le RGPD. « Dans 80%

36

Un groupe de travail de France Stratégie et du Cereq (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) a identifié 36 métiers du numérique répartis dans neuf familles.

des cas, les données que nous captons ne sont pas des données à caractère personnel. Les flux piétons ne sont pas filmés, mais analysés en vision stéréoscopique. Et sinon, nous nous assurons que les données personnelles soient rapidement anonymisées et détruites», relève Franck Zulian.

CERTIFICATIONS

Chez Colnec Health, on manipule des données d'autant plus sensibles qu'elles sont médicales. La start-up, partenaire du Cern et accompagnée par l'incubateur Innogex à Saint-Genis-Pouilly, a développé un outil de suivi pour les patients atteints de maladies chroniques. « Les pathologies de ce type sont en pleine explosion, tandis que l'approche de la médecine a peu évolué. Or, une maladie chronique devrait nécessiter un suivi permanent, ce qui n'est évidemment pas possible. De plus certaines d'entre elles, comme le diabète, peuvent toucher plusieurs organes et faire intervenir différents spécialistes susceptibles de proposer des traitements contradictoires,

explique Yves Mboda, créateur de l'entreprise. Notre outil permet une continuité des soins, l'information des professionnels de santé et des proches aidants, à travers une application informatique et mobile. Les données médicales que nous traitons sont obtenues par consentement explicite du patient. C'est lui qui détermine qui peut voir quoi, avec son médecin traitant, prescripteur de notre solution. » Les données sont hébergées par Colnec Health, dans un centre agréé pour les données médicales. L'entreprise est certifiée dispositif médical marquage européen, en conformité avec la Cnil. Et elle a mis en place une certification qualité ISO 13485, spécifique au médical. « Non seulement nous avons pris en compte le RGPD, mais nous l'avons anticipé et souhaité faire davantage, assure Yves Mboda. Pour nous, la confiance est un facteur clé de la réussite du projet. »

Colnec Health s'est appuyé dans sa démarche, sur DM Conseil, un consultant qualité et affaires réglementaires de Grenoble, spécialiste des dispositifs médicaux et des questions de données. « Les données médicales étaient déjà considérées comme sensibles. Le RGPD a précisé les choses, notamment sur leur définition ou sur le recueil du consentement, note son dirigeant, Daniel Decruppe. Il a imposé une notion d'évaluation des risques, précisé le rôle des sous-traitants et les responsabilités de chaque partie. » Pour permettre aux entreprises de trouver des offreurs de solutions de ce type, la CCI dispose d'une base de données régionale. ■

ANALYSE

Jocelyn Bouilhol
CHEF DE PROJET CHEZ ESPACE NUMÉRIQUE
ENTREPRISEE

UN CHANGEMENT DE PHILOSOPHIE



Le RGPD est un règlement. Il s'applique sur tout l'espace européen avec une transposition en droit national minime. Avec son entrée en vigueur au 25 mai, l'entreprise doit nommer un référent chargé d'inventorier quels fichiers elle a constitués, dans quelles finalités et avec quels moyens de traitement. Toutes les entreprises sont concernées ou presque. Pour chaque type de données, il faut se demander si elles ont un caractère personnel, si elles permettent ou non d'identifier la personne. Cet inventaire et son analyse permettront de déterminer si les données doivent être déclarées à la Commission nationale informatique et liberté (Cnil). Les fichiers clients et prospects ne font plus l'objet d'une déclaration simplifiée mais doivent être renseignés dans un registre à présenter en cas de contrôle. Les données sensibles (religion, santé, appartenance culturelle et politique...), les données nécessaires au contrôle biométrique nécessitent une demande d'autorisation. Cette démarche prend peu de temps. En revanche, le RGPD induit un changement de philosophie, le recueil du consentement des personnes sur la collecte et le traitement de leurs données devenant essentiel. Il introduit un droit à la portabilité et un droit à l'oubli.»

PROSPECTIVE

François Enjary
PRÉSIDENT DE NUMÉRIBOURG

UN RÔLE D'EXPLICATION ET D'ACCOMPAGNEMENT



Les professionnels de nos métiers sont les mieux placés pour conseiller les chefs d'entreprise dans l'appréhension du RGPD. Déjà, nous y sommes nous-même soumis, notamment ceux d'entre nous qui exercent dans le développement logiciel ou le développement web. Dans la mesure où ils peuvent être conduits à héberger des données, directement ou indirectement, et, dans tous les cas, à les collecter et les traiter, ils doivent donner à leurs clients la garantie que le cadre légal est respecté. Mais les prestataires de services en maintenance informatique peuvent aussi être des interlocuteurs, en particulier pour les entreprises les plus petites. L'enjeu majeur du RGPD, c'est d'éviter que l'on puisse voler vos données et faire tout et n'importe quoi avec. Ce règlement suppose le consentement éclairé de l'utilisateur, un droit à la modification et un droit à l'oubli, avec des sanctions pouvant s'élever jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires des contrevenants. Nous devons être capables d'expliquer à nos clients quelles sont leurs obligations, accompagner ou réaliser pour eux les études d'impact et mettre en œuvre des solutions. C'est bien la raison pour laquelle Numéribourg avait organisé une réunion publique sur le sujet, en novembre 2017.»